

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 novembre 2023

AIN - HAUTE-SAVOIE :

### **Un exercice de crise visant à tester le dispositif d'alerte et de sécurité du barrage de Génissiat aura lieu le 14 novembre**

**Le 14 novembre, de 8h à 12h, la Préfecture de l'Ain et CNR (Compagnie Nationale du Rhône) coordonneront un exercice de crise pour tester les dispositifs d'alerte et de sécurité prévus face à un risque de rupture du barrage hydroélectrique de Génissiat.**

Cette mise en situation a pour but de sensibiliser les collectivités riveraines du fleuve Rhône à l'aval du barrage au « plan particulier d'intervention (PPI) », obligatoire pour tous les barrages dont la capacité de stockage excède 15 millions de mètres cubes d'eau et dont la hauteur d'eau est supérieure à 20 mètres. Ce plan de secours prévoit des mesures immédiates pour protéger la population et les infrastructures situées à l'aval du barrage des risques de submersion et d'inondation.

#### **Tester les outils d'alerte des populations**

Pour cet exercice, les sirènes de CNR, l'exploitant du barrage, seront déclenchées et pourront être entendues dans les communes de Seyssel (01 et 74) et de Corbonod (01). L'automate d'appel de CNR ainsi que le dispositif national « FR-Alert » seront également testés. Tous deux permettent d'envoyer des messages d'alerte en temps réel sur les téléphones des personnes localisées dans la zone de risque. Les messages diffusés dans le cadre de cet exercice n'appelleront aucune action de la part de la population, qui a été informée au préalable.

#### **Entraîner les services opérationnels de CNR, des préfectures et des collectivités à se coordonner**

L'exercice de crise mobilisera CNR, les préfectures de l'Ain, de Savoie et de Haute-Savoie, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et les mairies des deux communes de Seyssel (01 et 74). Tous seraient appelés à jouer un rôle de premier plan en cas d'alerte impliquant le barrage de Génissiat. Cette mise en situation permettra de travailler la coordination opérationnelle entre les différentes entités, afin d'acquérir les bons réflexes face à une situation de crise.

#### **Consignes à la population**

**Cet exercice n'appelle aucune action de la part de la population.**

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre (17), des services de secours (15, 18, 112) ou des autorités (préfectures, mairies).

Ne pas relayer de fausses rumeurs ou de fausses informations sur les réseaux sociaux.

**Un message sera publié le mardi 14 novembre sur les comptes X (ex-Twitter) et Facebook de la Préfecture de l'Ain et de CNR.**

---

## Contacts presse

CNR

[r.jacquet@cnr.tm.fr](mailto:r.jacquet@cnr.tm.fr) – 06 74 79 10 00

Préfecture de l'Ain - Bureau de la communication interministérielle

[pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr) – 04 74 32 78 33 / 66

### **A propos de CNR**

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 119 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.